



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 30 AVRIL 2018

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
Excusés :	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 26 février 2018
2. Présentation des comptes 2017
3. Discussion sur le projet de rénovation des dépendances de la Ferme Gallay suite à la visite du site
4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI
5. Informations de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h05. Il excuse Mme Spinedi, absente pour des motifs personnels et M. Coppo pour des raisons de santé.

1. Approbation du procès-verbal du 26 février 2018

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Présentation des comptes 2017

M. le Maire indique que la commission des finances s'est réunie le 16 avril pour examiner les comptes 2017 préparés et présentés par Mme Radice et M. Teles de la Fiduciaire Chavaz à qui il adresse ses vifs remerciements. D'autre part, il spécifie que La Fiduciaire Nouvelle a révisé et donné son approbation à ces comptes. Avant de passer la parole à M. Romand, président de la commission, pour le passage en revue des écarts de plus de Fr. 5'000.- par rapport au budget voté, **Mme Radice** énumère les documents remis aux conseillers.

M. Romand distribue à son tour une série de tableaux et de graphiques pour illustrer ses commentaires, essentiellement centrés sur les comptes de fonctionnement.

01 – Conseil municipal

317 – Dédommagements, indemnités CM : voyage du CM fait en septembre 2017

02 – Maire et Adjoint

05 – Administration générale

3xx – charges non engagées. Toutes les charges sont très bien maîtrisées.

08 – Immeubles PA

314/318 – Frais d'entretien de la salle communale imprévus et charges non engagées

10 – État civil

352 – Les frais sont répartis entre les communes faisant partie de l'arrondissement Chêne-Bougeries – Voirons et sont gérés par la commune de Chêne-Bougeries.

14 – Incendie et secours

314 – Entretien immeubles par des tiers : nouvelles bornes hydrantes ayant fait l'objet d'une délibération

352 – Participation aux frais du SIS : versement au groupement GILS ayant fait l'objet d'une délibération

3xx - charges non engagées.

21 – École publique

30 – Encouragement à la culture

33 – Parcs et promenades

3xx - charges non engagées.

34 - Sports

366 – Subv personnes physiques : excédent de subventions versées pour les achats de vélos électriques est compensé par des charges non engagées (365)

54 – Institutions pour la jeunesse

313/435 – Fournitures et marchandises/Vente : il est difficile de prévoir un budget pour les repas du restaurant scolaire, le nombre d'inscrits varie d'une année à l'autre.

58 – Aide sociale

366 – Subv personnes physiques : l'Exécutif décide d'octroyer des aides en fonction des demandes qui lui arrivent.

62 – Routes communales

314 – Entretien immeubles par des tiers : petits travaux d'entretien non engagés

332 – Amort complémentaire : amortissement ayant fait l'objet d'une délibération.

65 – Trafic régional

366 – Subv personnes physiques : augmentation du nombre de subventions versées pour les abonnements TPG.

71 – Protection des eaux

332 – Amort complémentaire : amortissement ayant fait l'objet d'une délibération.

72 – Traitement des déchets

318 – Honoraires, prestations de service : depuis le 01.07.16, traitement séparé des déchets de l'EMS.

78 – Protection de l'environnement

318 – Honoraires, prestations de service : nouveauté, les branches ne sont plus brûlées, mais broyées chez Jacquet.

79 – Aménagement du territoire

332 – Amort complémentaire : amortissement ayant fait l'objet d'une délibération.

90 - Impôts

330 – Pertes sur débiteurs : dissolution de la provision, opération comptable pour MCH2

400 – Impôts s/revenu et fortune PP : basé sur les chiffres donnés par l'AFC = « photographie » du moment

95 – Immeubles PF

314 – Entretien : Immeuble Cordonnières 5 et sécurisation des dépendances de la Ferme Gallay

M. Romand spécifie que les chiffres figurant sur le tableau no 8 (bouclage des comptes) sont ceux qui seront à voter lors de l'approbation des comptes. Les autres tableaux (investissements amortissements PA et crédits d'engagements PF) n'amènent aucune question. Il termine en remerciant Mme Radice pour son aide et en précisant qu'il s'agit du dernier exercice présenté avec le format MCH1.

M. le Maire remercie le président et rappelle que l'approbation de ces comptes sera votée le 14 mai prochain.

3. Discussion sur le projet de rénovation des dépendances de la Ferme Gallay suite à la visite du site

M. le Maire, en l'absence du président de la commission des bâtiments, M. Coppo excusé, rappelle que l'ensemble du Conseil municipal a fait le 26 mars une visite des lieux avec l'architecte pour prendre conscience de l'état des bâtiments et pour avoir une explication du projet de rénovation. Il souhaite aujourd'hui avoir un retour des conseillers pour pouvoir avancer ce dossier. Avant de faire un tour de table, il mentionne encore les points suivants :

- Le projet a évolué dans le temps. D'abord, il comprenait une salle de sociétés et plusieurs appartements. Puis, un local pour le parascolaire s'est ajouté et le nombre des appartements a été diminué. La Régie du Rhône a déjà fait des calculs pour l'estimation des loyers possibles.
- L'autorisation de construire en force comprend la partie communale et la partie du Poney Club de Presinge (PCP). Le chantier du PCP est achevé depuis le 17 avril 2018 et il ne peut rester ouvert indéfiniment. Il faut donc soit avancer dans notre rénovation soit clore l'autorisation et faire une nouvelle demande ultérieurement quand nous aurons fixé notre choix.
- Le financement de ce projet doit être discuté en sachant qu'il est actuellement évalué à environ Fr. 6 mio et que d'autres projets communaux sont en cours ou imminents (mairie, projet villageois, canalisations du chemin des Chevêches). Pour l'instant, les montants dépensés sont d'à peu près Fr. 500'000.- (autorisation, honoraires et taxes). M. le Maire doit rencontrer l'architecte dans la semaine pour parler du plan financier.
- Lors de sa prise de décision, le Conseil municipal devra tenir compte du fait que le bâtiment est de qualité patrimoniale intéressante, donc sous l'œil attentif de la CMNS, et qu'il est situé à proximité à la fois d'habitations et du PCP, donc avec des contraintes tant pour le parascolaire que pour la salle de sociétés.

La discussion s'engage et les points de vue suivants sont exprimés :

M. Bongard estime qu'il ne faut pas s'engager sur un projet tant que le financement n'est pas résolu.

M. Thorens pense que la commune doit être attentive à tous les investissements auxquels elle s'est engagée et se demande s'il est bien utile d'ajouter une nouvelle salle de sociétés dans le village en sachant que les coopératives auront des salles de réunion dans leurs bâtiments et qu'ils organiseront peut-être un accueil parascolaire entre eux. **M. le Maire** rétorque que les salles de réunion prévues sont plutôt de petite taille et pas prévues pour des manifestations, à l'usage des coopérateurs et non pas de la collectivité. D'autre part, il rappelle que les communes sont tenues légalement d'organiser un accueil parascolaire tant pour le midi que pour le soir.

M. Thorens relève encore l'extrême vétusté des lieux et les problèmes de stationnement que ne manquera pas de poser la tenue de manifestations dans la salle de sociétés.

Mme Velati Thiriet doute de la bonne cohabitation entre les locataires des appartements d'une part et, d'autre part, les enfants du parascolaire et les usagers de la salle de sociétés. Elle s'interroge également sur le prix des loyers des appartements qui sera demandé, car avec les nuisances mentionnées plus le fait qu'il n'y ait ni greniers, ni caves, ni buanderie, il ne pourra être élevé et donc n'offrant que peu ou pas de rentabilité. **M. le Maire** fait remarquer qu'une salle communale est en règle générale toujours située au milieu d'un village et donc à proximité d'habitations et qu'il faut nécessairement établir un règlement d'utilisation.

M. Beausoleil note qu'il avait été question de déplacer le PCP, mais qu'aujourd'hui, avec les travaux effectués, il est certain qu'il faut un projet qui en tienne absolument compte. Il constate qu'une salle communale est toujours demandée, qu'il ne peut être escompté d'obtenir un grand rendement par les locations et que la présence du parascolaire à cet endroit soulève des doutes. Pour lui, la situation se résume à un projet à définir ou à ne rien faire en attendant que le bâtiment se dégrade complètement. Cependant, il trouve qu'une grande salle des fêtes manque dans la commune et que ce lieu pourrait se prêter à cet usage et être vraiment utile en oubliant une quelconque rentabilité.

M. Romand n'est pas convaincu de cet emplacement pour le parascolaire et se demande s'il ne faudrait pas demander à un architecte neutre de faire une nouvelle proposition d'aménagement, en relisant les recommandations de la CMNS pour ce bâtiment et en présentant la situation à l'État pour négocier les limitations.

À ce stade, **M. le Maire** récapitule les différentes options évoquées pour la rénovation de ces bâtiments :

1. Une salle communale et des appartements locatifs (autorisation en force)
2. Une salle de société, quelques petits appartements, un local parascolaire (demande de modification d'affectation sur l'autorisation en force)
3. Status quo (attendre que le bâtiment se dégrade complètement)
4. Un nouveau projet (nouveaux coûts et nouvelle demande d'autorisation)

M. Mugny attire l'attention sur le fait qu'il faudra nécessairement un local pour les activités parascolaires et pour les sociétés et que, par conséquent, la commune devra investir d'une manière ou d'une autre. En écoutant les propos tenus, il propose de mettre en suspens le projet, de faire appel à deux ou trois architectes n'ayant jamais travaillé pour la commune pour qu'ils esquissent d'autres agencements qui serviront de base à une nouvelle discussion.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette dernière proposition et accorde à l'Exécutif une légère marge de manœuvre financière pour obtenir de nouveaux dessins.

M. le Maire prend note de cette décision.

4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI

M. le Maire rappelle que le délai pour la prise d'une résolution d'opposition à la décision de l'AG de l'ACG du 21 mars 2018 est le vendredi 18 mai 2018. Cette décision concerne une participation du FI de Fr. 20'000.- destinée à soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018.

5. Informations de la Mairie

GILS

Une inspection du nouveau groupement de sapeurs-pompiers aura lieu pendant l'exercice du matin du 26 mai prochain à Presinge, suivi d'une verrée à 14h à Puplinge. Les conseillers sont invités aux deux rendez-vous.

SIG

Les SIG effectuent un nettoyage des arbres vers les câbles électriques aériens de notre commune. Ils sont intervenus le 23 avril et reviendront le 29 juin.

EPI

En marge des Special Olympics – jeux nationaux d'été, les EPI organisent une exposition de photographies du 16 au 30 mai dédiée aux sportifs en situation de handicap qui participent à ces jeux. Le Conseil municipal est invité au vernissage à la Plaine de Plainpalais le 16 mai à 16h30.

Fête nationale

M. le Maire fera le discours officiel et prend note que MM. Romand et Durafour seront présents.

Ch. des Chevêches

M. Carrat informe que des trois entreprises qui ont soumissionné pour le chantier des canalisations de ce chemin, c'est Piasio qui a été choisie. Le début des travaux a été repoussé à mi-août afin d'avoir la même équipe qui a déjà opéré sur les autres portions du village.

Mairie

M. le Maire déplore que plusieurs complications soient apparues sur le chantier de rénovation de la mairie. Des retards et des plus-values sont annoncés, certaines dues à des erreurs et des oublis de l'architecte.

6. Propositions individuelles et questions

M. Durafour demande des informations sur l'incendie qui a démarré sur le chantier de la mairie.

M. le Maire explique que les ouvriers ont posé l'étanchéité sur la nouvelle salle du conseil à l'aide d'un chalumeau et que le vent a probablement attisé le goudron encore chaud provoquant un départ de feu. C'est un joggeur qui a donné l'alerte et les sapeurs du GILS sont intervenus en quelques minutes, soutenus plus tard par le SIS. Peu de dégâts sont à signaler.

M. Durafour signale aussi que Communes-Ecole ouvre ses portes du 14 au 17 mai et que c'est l'occasion de tester gratuitement un ou plusieurs de ses cours.

Mme Velati Thiriet tient à rappeler la soirée PresinJeux qui aura lieu le vendredi 4 mai à la salle communale.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h50.

La secrétaire :